

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 14/2022 :

Rénovation des installations sportives extérieures, assainissement des terrains de football du Bois-de-la-Chapelle et remplacement de l'éclairage

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Cyril Duruz, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 14/2022 lors de sa séance du 27 avril 2022.

M. Maurice Mischler, Municipal représentait la Municipalité.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal

M. Mischler rappelle que ces travaux de rénovation ont fait l'objet de discussion et d'une coordination avec le FC Epalinges.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur le fait de répartir les travaux de rénovation des terrains et de rénovation des vestiaires sur 2 saisons. M. Mischler répond que les vestiaires en préfabriqués posés en 2014 resteront accessibles aux joueurs pendant les travaux des vestiaires et que le dossier de rénovation n'est pas encore arrêté définitivement surtout en rapport avec les nouveaux bâtiment de la centrale de chauffage à distance. Il n'est cependant pas exclu qu'un préavis pour les vestiaires soit soumis bientôt.

Un commissaire relève qu'il est dommage de ne pas avoir poussé la réflexion sur la pose d'un terrain synthétique au moins. Cette remarque ne relevant pas des attributions de la Cofin, elle est transmise au président de la commission ad-hoc.

Les diverses questions ayant reçu des réponses satisfaisantes, le président remercie M. Mischler.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est à l'unanimité que la CoFin a accepté le préavis no 14/2022 tel que présenté et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'en adopter les conclusions no 3 à 5.

Epalinges, le 27 avril 2022



Sandy Warth

Président